20ème année - Numéro 81 - Mars 2010 N° d'agrément P901112

Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
Banque : 001-2326233-55
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64 - www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

2010, Lasne Nature fête ses 20 ans

Que les années passent vite diront certains. Que s'est-il passé durant toutes ces années diront d'autres. C'est en tout cas un bon moment pour regarder cette jeunesse dans un rétroviseur et envisager notre avenir en adultes que nous sommes devenus.

La naissance

C'est en mars 1990 que des habitants de Lasne inquiets de la dégradation de notre qualité de vie, ont fondé une association de fait qu'ils ont baptisée Lasne Environnement et dont la première grande action a été l'organisation, le 19 mai, de la Journée de l'Eau, qui fut un succès.
Mais les membres ont rapidement décidé de changer de nom pour retenir désormais Lasne Nature, qui

(suite page 2)

2010, Année internationale de la Biodiversité

Avec plus de 1,9 millions d'espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes connus et une multitude d'espèces encore à découvrir, la Terre grouille de vie. Elle prend des milliers de couleurs et de formes, des profondeurs de l'océan aux sommets des plus hautes montagnes, et jusque dans votre propre jardin ! C'est cette grande diversité d'êtres vivants que l'on nomme « biodiversité ».

Malheureusement, la biodiversité diminue d'année en année. Les espèces sont de plus en plus nombreuses à s'éteindre, perturbant l'équilibre naturel dans de nombreuses régions et menaçant la survie d'écosystèmes entiers au point de mettre aussi en danger nos propres besoins de base. Les Nations Unies, qui entendent mettre fin à ce phénomène, ont proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité.
Pour en savoir plus visitez le site du Musée de Sciences Naturelles http://www.sciencesnaturelles.be/active/biodiv2010/

(suite page 4)

2010, Lasne Nature fête ses 20 ans

s'est alors constituée en asbl le 12 juillet 1990. Marquant son désir d'indépendance par rapport aux politiques, respectant les opinions politiques, philosophiques ou religieuses de ses membres, Lasne Nature faisait appel à la collaboration de tous afin que son action s'enrichisse de la diversité des opinions de ses membres.

Les groupes de travail

Dès la première année des groupes de travail œuvraient dans des matières aussi différentes que l'urbanisme, l'eau et les zones humides, la préservation de la faune et de la flore, la sécurité et le bruit, les déchets et leur recyclage, la préservation et la renaissance des sentiers, les pollutions atmosphériques et le lien avec les autorités et les médias.

Pourquoi ?

« Préserver aujourd'hui notre qualité de vie, c'est préparer à nos enfants un monde vivable, car ce sont eux qui auraient à subir les conséquences de notre indifférence ».
Cette première intention s'est traduite de la manière suivante dans les statuts parus au Moniteur belge du 8 novembre 1990 : « L'association a pour objet la défense et la protection de l'environnement, de la nature et de la qualité de la vie à Lasne et dans ses environs immédiats, entendus au sens le plus large ».

Le bulletin

LASNE NATURE VOUS INFORME

Passons en revue quelques-unes des étapes qui ont émaillé les 20 premiers numéros.

Dès le numéro 3, paru en septembre 1990, 4 pages sont publiées avec de nombreuses rubriques d'information et la présence du Chat de Philippe Geluck qui apporte le clin d'œil de l'humoriste.

AU SECOURS DE NOS SENTIERS

Dans le numéro 6, l'article « Au secours de nos sentiers » évoque déjà les sentiers 62 du Trou du Diable, 71 du Mayeur et 73 du Coulant d'Eau.

En septembre 1991, le numéro 7 contient 8 pages, et évoque l'Affaire Manhattan qui occupera notre cellule urbanisme à l'époque.

POUR UNE APPROCHE ECOLOGIQUE DU PAYSAGE

L'Ecologie est la science qui étudie les conditions de vie de tous les êtres vivants, de la bactérie à l'homme. Un être vivant ne peut pas vivre isolément, il a besoin d'un milieu pour puiser sa nourriture, il est en interaction avec d'autres individus de son espèce et d'autres espèces.
Le paysage est considéré comme un système écologique, c'est-à-dire un ensemble d'éléments physiques, chimiques, biologiques et socio-économiques dont les interactions déterminent les possibilités de vie.

Les bois, les haies, les champs n'ont pas de porte!
L'ensemble des espèces animales d'un bois, d'une prairie, d'une haie n'est pas déterminé uniquement par les caractéristiques propres de ceux-ci. En effet, ce ne sont pas des systèmes clos, ils sont en interaction avec les éléments voisins et lointains.

Dans le numéro 8, l'approche écologique des paysages est abordée, ainsi qu'un appel à la sauvegarde des batraciens.

En mars 92, un encart inséré dans le bulletin 9, fait appel aux souscripteurs en vue de l'acquisition de la première réserve naturelle de Lasne. Page 3 de ce bulletin, l'article « Vers l'assassinat des sites ruraux » confirme notre souci de l'aménagement du territoire et la gestion des paysages.

AU SOMMAIRE

2010, Lasne Nature fête ses 20 ans 1 à 3
2010, Année internationale de la Biodiversité 1-4-5
Réservez déjà quelques dates 5
Des problèmes avec vos voisins ? 6
Enfin une voiture propre ? 7-8
Promenade nature du 7 février 8
Miel ou vinaigre 9
Regardons nos batraciens 9
Nos nichoirs inédits et nos éditions 10
Collectes sélectives 10
Agenda 11
Téléphones, fax, E-mail 11
Mots croisés 11
La nature de décembre à février 12

2010, Lasne Nature fête ses 20 ans

AU SECOURS

GRENOUILLES & CRAPAUDS

A la fin des froids, ils vont entreprendre leur migration. Ils vont être écrasés - comme chaque année - sur nos routes. Or ces animaux sont extrêmement utiles, contribuent à l'équilibre biologique de nos contrées ... et font un travail beaucoup plus efficace que les insecticides.
Nous pouvons en sauver un grand nombre si pendant quelques jours, au bon moment, nous sommes nombreux à agir.
Il existe plusieurs moyens d'action ... dont le choix dépendra du nombre de volontaires disponibles.
Si vous êtes prêts à consacrer quelques heures à cette tâche, téléphonez-nous, dites-nous si nous pouvons compter sur vous.
Avec des spécialistes, nous mettrons au point des plans d'action et vous proposerons, le moment venu, une réunion de concertation.
Ecrivez et téléphonez à
Françoise TOBIE route de l'Etat, 294 tél. 633 35 03 - Didier GELUCK rue de Fichermont 3 tél. 633 30 24

Numéro 20 - décembre 1994

Lasne nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

En juin 1992, le projet de décharge dans la carrière Troisième est déjà évoqué.

CARRIERE "TROISIEME"

LA CHRONIQUE DE FRANCOISE BORTELS

DE NOS CHEMINS ET NOS RIVIERES D'AUTREFOIS

(les citations en italique sont présentées dans leur version originale)

En mars 1993, la chronique de Françoise Bortels a déjà pris sa place dans le bulletin depuis les premiers numéros, et retrace avec passion les petites histoires de nos villages.

En septembre 1993, le bulletin 15 est présenté sur 12 pages.

C'est en décembre 1994, que le numéro 20 va changer de première page.

Willy Calleeuw

NOTRE PREMIERE RESERVE NATURELLE

Nous lançons aujourd' hui un appel à la collaboration de tous les Lasnois pour l' achat **d' une réserve naturelle.** Vous trouverez en annexe toutes les informations au sujet de cette opération. Ci-dessous et en pages 4 et 5 nous vous disons pourquoi il faut préserver cette richesse et comment répondre nombreux et généreusement à cet appel.

2010, Année internationale de la Biodiversité

Pourquoi s'inquiéter de la perte de biodiversité ?

La biodiversité reflète le nombre, la variété et la variabilité des organismes vivants, ainsi que la façon dont cela varie d'un endroit à un autre et au fil du temps. Le concept englobe la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes. En somme, c'est la diversité de la vie sur terre.

Les écosystèmes fournissent les besoins de base vitaux, tels que la nourriture, l'eau propre et l'air pur. Ils offrent une protection contre les catastrophes naturelles et les maladies, façonnent les cultures humaines et leurs croyances spirituelles, et maintiennent les processus essentiels de vie sur terre. La perte de biodiversité affecte les écosystèmes en les rendant plus vulnérables aux perturbations et moins aptes à fournir leurs précieux services aux humains.

L'impact de l'activité humaine sur la nature est considérable et va croissant : les changements en matière de biodiversité ont été plus rapides au cours des 50 dernières années qu'à aucune autre période de l'histoire humaine.

À quel rythme la biodiversité disparaît-elle ?

Le premier domaine prioritaire pour 2010 consiste à réduire le rythme de perte de biodiversité, à l'échelle des écosystèmes, des espèces et des gènes.

Au cours des 50 dernières années, l'homme a transformé les écosystèmes plus rapidement et plus profondément qu'à aucune autre période de l'histoire humaine. Par exemple, la transformation de forêts en cultures et pâturages se poursuit à une vitesse alarmante. Des tendances négatives similaires ont été observées dans d'autres écosystèmes, comme les prairies, les savanes, les déserts et dans les écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce.

L'abondance et la distribution de certaines espèces sont un indicateur de la qualité d'un écosystème. Plusieurs études ont révélé que la taille des populations et/ou leur répartition géographique sont en déclin pour la majorité des espèces examinées. On compte parmi les exceptions les espèces domestiques, les espèces exotiques envahissantes et les espèces protégées par des mesures spécifiques.

On estime que, depuis quelques siècles, les êtres humains sont responsables de près de 1000 fois plus d'extinctions que le rythme naturel. D'après la Liste rouge UICN des espèces menacées, jusqu'à une espèce sur deux parmi des groupes bien étudiés, comme les amphibiens, les oiseaux ou les mammifères, est menacée d'extinction, et la situation se dégrade.

La diversité génétique des espèces cultivées et domestiquées est très importante pour l'homme, parce qu'elle permet à ces espèces de s'adapter à l'évolution de leur environnement. On estime qu'un tiers des races d'animaux domestiques sont actuellement menacées d'extinction. Quant aux espèces non cultivées, leur diversité génétique est surtout menacée par leur surexploitation, ainsi que par la destruction et la fragmentation de leurs habitats.

Les zones protégées sont cruciales pour contrer la perte continue d'écosystèmes et d'espèces. Elles couvrent aujourd'hui environ un huitième de la surface terrestre de la planète, mais seulement une petite fraction des zones maritimes et côtières. Cependant, la proportion de zones protégées varie fortement d'une zone écologique à l'autre et de nombreux types d'écosystèmes ne sont pratiquement pas protégés du tout.

2010, Année internationale de la Biodiversité

La santé des écosystèmes affecte-t-elle les ressources qu'ils fournissent ?

Le deuxième domaine prioritaire consiste à maintenir l'intégrité des écosystèmes et leur capacité à subvenir aux besoins de l'homme.

La pêche intensive a provoqué le déclin de nombreuses espèces, notamment la morue et le thon. Dans l'Atlantique nord, les populations de grands poissons ont diminué de deux tiers au cours des 50 dernières années. Les poissons les plus appréciés par l'homme deviennent de plus en plus rares, obligeant à se tourner vers des poissons plus petits et des invertébrés et entraînant en fin de compte une réduction globale de l'offre pour la consommation humaine.

Dans de nombreux écosystèmes terrestres et d'eau douce, les activités humaines ont provoqué la fragmentation des habitats. Dans ces habitats fragmentés, le nombre d'individus par espèce diminue, ce qui augmente le risque d'extinction locale. Les forêts et les systèmes fluviaux ont tous deux des taux de fragmentation élevés.
La qualité des eaux intérieures s'est vue affectée par la pollution, une sédimentation plus importante, le changement climatique, l'extraction d'eau douce pour l'agriculture, l'industrie et la consommation humaine, ainsi que des altérations physiques comme le détournement et la canalisation de cours d'eau. Depuis les années 80, la qualité des eaux de rivière s'est améliorée en Europe et dans les Amériques, mais elle s'est dégradée en Afrique, en Asie et dans la région du Pacifique.

Quelles sont les principales menaces pour la biodiversité ?

Le troisième domaine prioritaire a trait aux cinq menaces majeures pour la biodiversité : les espèces exotiques envahissantes, l'augmentation de la charge en éléments nutritifs et la pollution, le changement climatique, l'altération des habitats et la surexploitation.

L'utilisation d'engrais à grande l'échelle contribue à la productivité croissante de l'agriculture. Cependant, l'azote et le phosphore présents dans ces engrais peuvent avoir de graves conséquences sur l'environnement. La production industrielle d'azote a fort augmenté depuis 1960.

Les espèces exotiques envahissantes peuvent avoir des impacts dévastateurs sur les espèces indigènes, provoquant des extinctions et affectant aussi bien les écosystèmes naturels que cultivés. Certaines maladies exotiques et espèces envahissantes d'animaux nuisibles peuvent occasionner des coûts colossaux. Depuis peu, le rythme d'introduction d'espèces exotiques et les risques apparentés ont significativement augmenté, surtout à cause de l'augmentation des voyages, du commerce et du tourisme.

Ce Dossier est un résumé fidèle du rapport scientifique de consensus produit en 2006 par la Convention sur la diversité biologique (CBD) : «Global Biodiversity Outlook 2»

http://www.greenfacts.org/fr/perspectives-mondiales-biodiversite/index.htm#1

Retenez déjà quelques dates

Une journée découverte de l'utilisation des plantes comestibles et médicinales

Lasne Nature vous invite le **dimanche 23 mai 2010**, à Crupet. Nous serons guidés par Christine De Keyser. Rendez-vous au parking de l'hôtel Les Ramiers à 10 h 30. Fin de la journée vers 16 h 30. Participation gratuite pour les membres de Lasne Nature, 4 € pour les autres. Prévoyez votre pique-nique.

Une journée dans une réserve naturelle gérée par Natuurmonumenten en Hollande

Lasne Nature organise un voyage en car le **dimanche 12 septembre 2010**. Nous serons guidés pour la visite de la réserve naturelle Kampina de 1535 ha, située près de Oisterwijk.

Une soirée conférence avec un belge qui a commencé à sauver la planète

Lasne Nature invite Gunter Pauli pour une conférence le **vendredi 18 juin 2010** à 20 heures. Cet industriel regorge d'idées pour entreprendre tout en respectant la planète et ses ressources.

Une journée d'animations pour les 20 ans de Lasne Nature, à partir de notre réserve naturelle du ru Milhoux

Lasne Nature organise le **dimanche 20 juin 2010** une série d'animations telles que visite de la réserve, promenades pédestre et à vélo, barbecue...

Le programme détaillé de ces manifestations paraîtra dans notre prochain bulletin

Des problèmes avec vos voisins ?

Nous poursuivons la rubrique entamée dans le bulletin précédent par la mitoyenneté.

Les jardins entre deux voisins peuvent être délimités de diverses manières (murs, clôtures, fils métalliques, etc.).
Une haie ou des plantations font partie de la liste.

QUELLES DISPOSITIONS RESPECTER SI L'ON VEUT PLANTER SUR LA LIMITE MITOYENNE ?

Avant de répondre à cette question, il faut connaître le statut de toute plantation mitoyenne déjà existante. En droit, comme toute construction séparative, elle est présumée constituer une copropriété. Chacun des voisins doit donc veiller à conserver cette propriété commune à frais partagés. Chacun devra par exemple assumer la charge de la reconstruction d'une haie dégradée par sa faute exclusive. Si les charges s'avèrent trop lourdes, un propriétaire peut abandonner à son voisin son droit de mitoyenneté. On peut également acquérir une mitoyenneté par vente, donation, échange, succession ou partage. Mais la loi (art. 661 du code civil) autorise tout voisin à acquérir la mitoyenneté d'une clôture limitrophe, s'il en trouve une utilité quelconque, moyennant paiement de la moitié du sol sur lequel les plantations mitoyennes ont été érigées et la moitié de leur valeur. En d'autres termes, nul ne peut refuser la reprise de mitoyenneté demandée par le voisin qui en a effectivement besoin.

QUELLES RÈGLES SI L'ON VEUT PLANTER ?

Afin de connaître la limite légale à respecter pour planter, il faut distinguer entre arbres à basse et haute tige, distinction qui s'opère selon leur taille à l'âge adulte. Est considéré comme arbre à haute tige celui qui atteindra au moins 2,50 mètres à cet âge. Pour cet arbre, une distance minimale de 2 mètres doit être prévue entre l'endroit de sa plantation et la limite mitoyenne. Pour les autres, souvent appelés arbustes, cette distance n'est que de cinquante centimètres. À défaut de respect de ces distances minimales, le voisin serait en droit d'exiger l'abattage de l'arbre sauf s'il peut prouver que la situation perdure

depuis plus de trente ans, délai de prescription prévu par notre code civil. Le propriétaire « fautif » (et, à fortiori le propriétaire « non fautif ») ne pourra procéder de son chef. Il devra auparavant introduire une demande de permis d'urbanisme auprès de sa commune, ce qui ne fera que majorer les frais, lesquels deviendront bien vite exorbitants si beaucoup d'arbres plantés sous la même ligne sont concernés… On ne pourra en conséquence que conseiller à toute personne qui souhaite planter des arbres de se renseigner au préalable auprès du service urbanistique de sa commune ou ville. Il existe d'ailleurs une autre raison d'effectuer cette démarche : il peut arriver que le périmètre prévu pour les projets de plantation soient situés dans une zone de recul ou toute plantation est interdite. La seule manière de s'en assurer est de consulter le plan particulier d'affectation du sol, disponible au même service.

UN DROIT D'ÉCHELLE.

Une autre source de nuisance entre voisins peut survenir lorsque des branches d'un arbre privatif dépassent la limite mitoyenne pour s'imposer chez le voisin. Celui-ci ne pourra les couper d'autorité mais disposera du droit de le demander au propriétaire de ces arbres non élagués. Mais comment procéder à cette opération ? La loi a prévu ce cas en conférant au propriétaire qui doit élaguer le droit de se rendre chez son voisin. Il s'agit du droit d'échelle. À défaut d'accord, il pourra demander au juge de paix (dont c'est la compétence exclusive) de faire procéder à cet élagage. Précisons également que les fruits d'un arbre appartiennent à son propriétaire, à l'exception de ceux qui sont naturellement tombés dans le jardin ou le propriété du voisin.

QUELLE HAUTEUR ?

Le principe est qu'il n'existe aucune limite en hauteur. Mais comme tout principe a ses exceptions, la loi a prévu que lorsque les plantations longent une voie publique, leur propriétaire doit élaguer toutes les branches qui empiètent sur cette voie jusqu'à 2,50 mètres. Il existe une autre exception à ce principe, dictée par le bon sens. Lorsque la hauteur des arbres prive le voisin de tout ou partie de l'ensoleillement auquel il a droit et/ou occasionne des chutes de feuilles indésirables chez lui, ce dernier dispose d'un recours auprès du juge de paix. Celui-ci sera amené à trancher sur base de critères forcément subjectifs puisque deux intérêts également défendables sont en opposition. D'un côté, un propriétaire qui dispose du droit de planter sur son fonds (terrain) des arbres et, de l'autre, un voisin privé de luminosité naturelle. Il s'agit de l'un des exemples de troubles de voisinage qui abondent en jurisprudence (parmi les nuisances sonores ou olfactives et les servitudes de vue, de jour, etc.). Parfois, la volonté de nuire est évidente et le juge en tient compte. Mais, souvent, les parties sont de bonne foi et le juge décide alors de prendre une mesure médiane, comme par exemple de ne tailler qu'une partie des arbres incriminés ou d'envisager un dédommagement pécuniaire limité. Pour toutes ces raisons, il est fortement conseillé de prendre contact avec son voisin avant d'agir.

Dans notre prochain bulletin : le bornage
D'après un article publié sur www.pap.be.

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Enfin une voiture propre ?

Ah la voiture, la bagnole, l'auto, la caisse, la tire, la titine... Parfois adorée, parfois détestée, elle ne laisse personne indifférent. C'est normal : elle est omniprésente et rend bien des services.

Mais nous l'utilisons tellement qu'elle pose de nombreux problèmes environnementaux. Pas étonnant dès lors qu' « on » essaie de la rendre moins polluante. Ou à tout le moins plus écologiquement correcte. La voiture électrique fait partie de ces « solutions ». Qu'est-ce qu'une voiture électrique ? Pourquoi ne roulons-nous tous pas en voiture propre et indépendante des combustibles fossiles ? Une voiture qui ne rejette pas de CO2 ? Et qui est très économique à l'usage ?

Il y a des raisons à cela ;

Petits chiffres automobiles

Posons d'abord le contexte. 600.000 : c'est le nombre de personnes qui foulent les allées du salon de l'auto de Bruxelles, qui se vient de se dérouler aux Palais du Heysel. Plus de 5 millions : c'est le nombre de véhicules « particuliers » circulant en Belgique (affolant, non, pour un pays qui compte 10 millions d'habitants au total, et tous ne conduisent pas !) 25 % : la part du transport dans l'énergie dépensée chaque année en moyenne par ménage en Wallonie (dont la voiture se taille la part du lion). 10 % : c'est la contribution de la voiture aux émissions de CO2 dans le monde (1)

La problématique

Ces chiffres trahissent un poids environnemental certain, tant en matière d'occupation de l'espace (et de bouchons), de pollution atmosphérique (oxydes d'azote, particules fines, hydrocarbures imbrûlés, monoxyde de carbone...) et de réchauffement climatique (le CO2).

Bien sûr, on ne peut pas limiter la voiture aux problèmes environnementaux (et de santé) qu'elle pose. La voiture c'est aussi des emplois, une certaine souplesse de déplacement, voire une source importante de revenus pour l'Etat.

Les « solutions » existantes

Au risque de paraître désagréable, et contrairement à ce que certaines annonces pourraient laisser supposer, aucune des solutions régulièrement mises sur le devant de la scène n'est idéale. Hydrogène, air comprimé, LPG, gaz naturel, biocarburants... ou électricité ont toutes un talon d'Achille.

Jamais contents !

On l'a peut-être oublié, mais la voiture électrique a connu ses débuts à la fin du 19e siècle. Peut-être avez-vous déjà entendu parler de la « Jamais contente » ? C'était tout simplement la première voiture à franchir le cap des 100 km/h, en 1889, et elle fonctionnait à l'électricité ! Son constructeur, belge, l'avait baptisée ainsi en « hommage » à sa femme (peut-être les débuts d'un certain machisme à quatre roues?) (2).

Mais le problème du stockage de l'électricité et la découverte de ressources importantes de pétrole ont eu raison de l'essor du moteur électrique pour voitures.

Et actuellement, que penser du véhicule électrique ?

Du bon et du moins bon... mais il faut bien avouer que pour le moment, l'électrique n'est pas mûr. Voyons cela point par point.

L'autonomie

En l'état actuel de la technologie, les batteries embarquées, pour des raisons de poids et de coût, ne permettent pas au véhicule électrique d'avoir une autonomie aussi intéressante qu'un véhicule à moteur thermique (essence, diesel, LPG...). Elle est souvent inférieure à 200 km, là où une voiture classique a une autonomie de 400 à plus de 800 km. Technologiquement parlant, tout indique que l'on aura des batteries plus performantes à moyen terme, même si leur production et leur recyclage restera un défi environnemental et économique à relever.

Le coût et la disponibilité sur le marché

Il n'y a pratiquement pas de modèles disponibles. Mais cela devrait changer à l'avenir : l'électrique a le vent en poupe et l'état belge offre depuis le 1er janvier une réduction d'impôts de 30% sur l'achat d'un véhicule électrique (plafonné à 9000 €) et la Région wallonne, un éco-bonus de 1000 €. Il n'en reste pas moins que cela vous coûtera pas loin de 20.000 € pour un véhicule limité en vitesse (en dessous de 100 km/h) et en autonomie (inférieure à 200 km). Mais à un coût à l'utilisation aux 100 km proche de 1€ !

La pollution et l'efficacité énergétique

Voilà sans doute le point le plus sensible ! L'électricité nous pose un problème : elle n'est pas disponible à l'état naturel (à part la foudre, mais son utilisation est un véritable casse-tête). Autant il «suffit» de pomper (et distiller) du pétrole pour alimenter nos moteurs, autant l'électricité doit d'abord être fabriquée.

Et qu'utilise-t-on pour fabriquer de l'électricité ? Au niveau mondial, principalement du charbon (40 %), du gaz (20%), du nucléaire (15 %) et des barrages (15 %) (3). Ce qui revient à dire qu'une voiture électrique sera mue à 60% par des combustibles fossiles (et leur CO2) et à 15 % par du nucléaire (et ses déchets). Et ce n'est même pas une question d'évolution technologique ou de niveau de vie : des pays comme l'Allemagne ou les USA produisent leur électricité à 50 % avec du charbon. Pourquoi dès lors s'amuser à rejeter du CO2 dans l'atmosphère en produisant de l'électricité ? Quel est l'intérêt par rapport à la situation actuelle ?

L'intérêt réside dans la centralisation de la pollution (il est plus efficace de dépolluer une grosse usine que des millions de véhicules individuels) et dans le rendement d'un moteur électri-

que, plus intéressant pour une voiture qu'un moteur thermique.

En effet, un moteur classique a un rendement d'à peine 30 % et dissipe 70% du précieux carburant qu'on lui donne en... chaleur. Le moteur électrique, lui, transforme son électricité en mouvement avec un rendement supérieur à 80%.

Cependant, si l'on considère toute la chaîne de production, du puits à la roue, ces chiffres sont à relativiser : l'électrique a un rendement de 30 %, le thermique de 15 %.

En gros, un moteur thermique à un très bon rendement à la production (il « suffit » de pomper le pétrole) et un très mauvais rendement à l'utilisation. L'électrique, c'est le contraire...

C'est là que le sujet devient franchement subtil : l'intérêt environnemental de la voiture électrique sera ainsi fonction :
• du combustible et du rendement de la production et de la distribution d'électricité. 50% de rendement est une bonne valeur : cela revient à dire que l'on « perd » 50 % de l'énergie primaire utilisée (gaz, charbon, nucléaire...) quand on la transforme en courant. De même, le charbon produira nettement plus de CO2 que le nucléaire ;
• de la façon dont est produit le véhicule, notamment son coût énergétique ;
• de l'efficacité du véhicule en lui-même.

Du puits (la source primaire d'énergie) à la roue, en tenant compte donc de toutes les pertes à la production au transport et à l'utilisation, il en ressort qu'un véhicule électrique produira, par kilomètre parcouru, de 20 (nucléaire) à 250 g de CO2/km (charbon) (4) (5). Et si l'on se base sur le « mix énergétique » actuel en Europe, on se rend compte qu'un véhicule électrique émet, finalement, un peu plus de 100 g de CO2/km.
Alors que les meilleurs véhicules classiques sont en dessous des 100 g, on est en droit de se demander si cela a un intérêt de promouvoir l'électrique ! D'autant qu'alimenter tous les véhicules circulant actuellement avec de l'électricité n'est tout simplement pas possible avec les moyens de production en place.

Alors, on oublie ?

Pas si vite ! S'il est vrai que « simplement » remplacer les voitures actuelles par des électriques n'a pas beaucoup d'intérêt, mais cela en a vraiment si l'on :
• produit l'électricité avec des énergies renouvelables. On règlerait d'un coup le problème du CO2 (en grande partie) et des déchets nucléaires. Mais la production reste limitée et surtout, dépendante des conditions météo (les éoliennes et le photovoltaïque) ;
• revoit notre manière de nous déplacer. En acceptant notamment de rouler dans des véhicules plus légers et moins puissants, dans un premier temps en tout cas, et en diminuant notre consommation de mobilité individuelle motorisée, en privilégiant les transports en commun, le télétravail, le vélo, la marche...
• est attentif au fait que la voiture électrique ne concurrence pas le vélo ou la marche. C'est un risque : à cause de sa non-pollution à l'utilisation et à son autonomie limitée, il se peut qu'elle devienne dans nos cœurs une alternative toute trouvée aux moyens de déplacement «doux» ;
• améliore les performances des batteries ;
• dépollue mieux les moyens de production de l'électricité ;
• ...

Moyennant ces « conditions », on pourrait, demain, utiliser des véhicules silencieux n'émettant aucun rejet polluant sur les routes de nos villes et nos campagnes.

Et donc, finalement, je fais quoi ?

La voiture électrique est à voir comme un moyen de déplacement de l'avenir, à intégrer dans une manière de se déplacer différente de celle que l'on connaît. Ça c'est pour la vision globale. Maintenant, si vous en avez la possibilité, on pourrait voir l'achat d'un véhicule électrique comme un soutien au secteur (sans jeu de mot).

Sinon, si vous avez besoin d'utiliser un véhicule, pensez d'abord aux solutions de voitures partagées (Cambio...). Et si vous devez en acheter un, privilégiez plutôt un des modèles les plus efficaces vendus actuellement (c'est la mode, les constructeurs les mettent en avant, ce n'est plus difficile à trouver) www.ecoscore.be

Et surtout, utilisez-le le moins et le mieux possible ! Pour tous les trajets qui le permettent, privilégiez les transports en commun, le vélo ou la marche.
Bonne route !

Sources / pour en savoir plus :

(1) Febiac , http://www.febiac.be/public/content.aspx?FID=557 : guide CO2, janvier 2007
(2) Autobio http://www.autobio.eu/ : n° 7, décembre 2008
(3) Manicore http://www.manicore.com/documentation/voit_elect.html : (Jean-Marc Jancovici), novembre 2009
(4) Ademe, Les transports électriques en France : un développement nécessaire sous contraintes, juillet 2009
(5) Science et Vie n°1096, janvier 2009
(6) Greenpeace, La voiture électrique sauvera-t-elle le climat ?
(7) How to avoid an electric shock. Electric cars : from hype to reality, Transport and Environment, novembre 2009

Article rédigé par Renaud De Bruyn
www.ecoconso.be

Promenade nature du 7 février

C'est par une matinée brumeuse, mais sèche, que les 16 participants ont (re)découvert la nature proche dans la vallée du Smohain.
Notre guide, Christine De Keyser, nous a parlé avec passion des oiseaux qui déjà attiraient notre attention par leurs chants, des arbres et arbustes pourtant encore dépourvus de leurs feuilles, des insectes et autres mammifères. Nous avons eu le bonheur de pouvoir observer des chevreuils que nous n'avons même pas effrayés. Christine nous a éclairé sur les différents milieux rencontrés : le jardin et les haies, la rivière, les zones humides, les étangs, les champs et les bois.

Le temps imparti fut rapidement écoulé et c'est après trois heures de promenade que le groupe se retrouva sur la place d'Ohain, heureux d'avoir passé une matinée instructive et vivifiante.

CLW

MIEL OU VINAIGRE

« Eté solidaire, je suis partenaire »

Nous avons appris que notre commune va répondre à l'appel à projet « Eté solidaire, je suis partenaire ». Cette action a pour but l'intégration intergénérationnelle, culturelle et sociale des jeunes de 15 à 21 ans pendant les mois de vacances d'été. L'intégration de ces jeunes aux équipes communales permettra de réaliser des travaux utiles pour la collectivité, comme l'entretien des chemins et sentiers et de son balisage.

Visitez le site internet du PCDN lasnois

Le site internet du Plan Communal de Développement de la Nature a subi un lifting, et désormais une foule d'informations sont disponibles sur les différentes thématiques abordées par les participants aux groupes de travail. Alors connectez-vous sur www.lasne.be / Vie pratique / PCDN.

On se gare toujours sur les trottoirs

Il ne semble pas qu'il y ait une volonté politique pour rendre les trottoirs existants aux piétons. Lasne est-elle une commune où le code de la route se lit différemment ? Dommage pour les usagers « faibles » contraints de descendre dans la rue pour poursuivre leur chemin.

Quand aurons-nous des pistes cyclables ?

Se déplacer à vélo à Lasne demande une bonne condition physique, mais aussi une solide dose de témérité. Les axes principaux ne sont pas sécurisés, et la vitesse souvent excessive de certains automobilistes met les cyclistes dans une réelle situation d'insécurité. La commune pourrait s'atteler à développer un réseau de liaisons cyclables sécurisées entre les différents centres d'intérêt des villages de l'entité et vers les communes voisines. Ce genre d'initiatives existe depuis longtemps dans d'autres communes du Brabant Wallon.

Regardons nos Batraciens

Il vous est difficile de distinguer un crapaud d'une grenouille ?
Voici quelques points à observer :

Crapaud

1 Peau sèche et verruqueuse
2 Glandes bien marquées
3 Pattes postérieures épaisses et courtes
4 Se déplace en marchant

Grenouille

1 Peau humide et lisse, ligne dorsale claire
2 Zone brune avec tympan
3 Pattes postérieures fines et longues
4 Se déplace en sautant

Remarques :
- La grenouille est difficile à maintenir en main.
- Les crapauds se déplacent souvent en couples pendant la migration, le mâle, plus petit, accroché sur le dos de la femelle.

Ce sont tous deux des batraciens dépourvus de queue ; nous les appelons des Batraciens anoures (a = sans et oura = queue).
Au printemps dernier, à Lasne, pendant la période de migration, nous avons aidé 1.336 crapauds et 235 grenouilles à traverser la route de la Marache, le soir aux heures de plus grand passage automobile.

Dans notre bulletin suivant : Les Batraciens urodèles.

Attention… grenouilles !

Ce mois de mars, elles traversent nos routes dès qu'il fait sombre.
La Commune de Lasne a placé des panneaux avertissant les automobilistes, là où les passages de batraciens sont les plus nombreux.
SVP…**Ralentissez**…car nous avons besoin d'elles !
Vous voulez rejoindre les bénévoles qui les protègent ?
Tel. 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables.
Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.

Nous vous proposons aussi des nichoirs en sapin au prix de 12 € et des mangeoires en sapin au prix de 10 €.

Encore une occasion pour offrir un cadeau original, œuvre d'art unique ou classique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be .

COLLECTES SÉLECTIVES

SACS BLEUS, PAQUETS DE PAPIERS ET CARTONS à déposer le matin dès 6 heures ou la veille à partir de 18 heures.

MARS
- Mardi 9 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 16: papiers et cartons
- Mardi 23 : sacs bleus (PMC

AVRIL
- Mardi 6 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 13: papiers et cartons
- Mardi 20 : sacs bleus (PMC)

MAI
- Mardi 4 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 11: papiers et cartons
- Mardi 18 : sacs bleus (PMC

JUIN
- Mardi 1 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 8: papiers et cartons
- Mardi 15 : sacs bleus (PMC)
- Mardi 29 : sacs bleus (PMC)

GROS ENCOMBRANTS

Mercredi 5 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le lundi.

Mercredi 19 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le mardi.

Mercredi 26 mai dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le jeudi.

Mercredi 2 juin dans les rues où les sacs poubelles sont ramassés le vendredi.

En cas de problème, téléphonez au Service Environnement de la Commune, au 02 6340583.

Les dictons du cultivateur

« Mars pluvieux, an disetteux »
« Avril fait la fleur, mai en a l'honneur »
« Lorsque mai est trop jardinier, cela ne remplit pas le grenier »

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin. Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Nos éditions - nos tee-shirts

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades… et quel beau cadeau à offrir aux amis qui viennent vous rendre visite.

• TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

• TOPO-GUIDE N° 2
« 14 NOUVELLES PROMENADES»
Prix de chaque topo-guide : 8 € + frais d'expédition de 1,62 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 2,70 €.

• CARTE 210 km DE PROMENADES À LASNE.
Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,08 €.

• CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE
Prix noir et blanc : 5 € + frais d'expédition: 1,62 €.

• CARTES POSTALES EN COULEURS
la pièce : 0,50 € - par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,54 €.

• POLOS ET TEE-SHIRTS
100 % COTON avec le sigle de Lasne Nature brodé sur les polos et imprimé sur les tee-shirts.

POLO pour dame, manches courtes, couleur sable Tailles S, M, L ou XL Prix : 20 €.

POLO pour homme, manches courtes, couleur olive Tailles S, M, L, XL ou XXL Prix : 20 €.

TEE-SHIRT manches longues, bicolore sable/olive Tailles M.L. Prix : 14€.

TEE-SHIRT manches courtes blanc pour **enfants et adultes**, Prix : 10€ modèles enfants, 14 € modèles adultes.

Renseignements concernant ces vêtements : 0477 216842.
Hors Lasne, les frais d' expédition sont de 1,62 € ; à Lasne, les vêtements sont portés à domicile.

Tous les versements concernant nos éditions sont à effectuer au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature à 1380 LASNE.

AGENDA

MARS 2010

Dim 14 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Jeu 25 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

AVRIL 2010

Dim 18 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Rejoignez-nous pour quelques heures. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Jeu 29 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

MAI 2010

Ven 30 Sam 1 dim 2 **Les Jardins d'Aywiers** chaque jour de 10 h à 18 h. Thème: «Jardiner sur les rebords de nos fenêtres, balcons et terrasses». Lasne Nature sera présente sur le site.

Dim 16 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Dim 23 **Promenade découverte des plantes comestibles** Rendez-vous à 10 h 30, au parking de l'hôtel Les Ramiers à Crupet. Fin de la journée vers 16 h 30. Inscription obligatoire au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be. Renseignements et conditions voir page 5

Jeu 27 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

JUIN 2010 (provisioire)

Ven 18 **Conférence** par Gunter Pauli à 20 h au Centre Sportif de Maransart, rue de Colinet à Lasne. Renseignements voir page 5

Dim 20 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
RV à partir de 9 h 30, à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye. Bienvenue à tous. Informations ? Tél. 02 653 55 79.

Dim 20 **Journée des 20 ans de Lasne Nature** animations diverses à partir de la réserve du ru Milhoux de 10 h à 18 h

Jeu 24 **Réunions mensuelles de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart. À 19 h 30 : Sentiers, à 20 h Réunion Générale.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Jacques COLARD : 02 353 02 44 ou sentiers@lasne-nature.be

Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN (conservateur) 02 653 55 79 après 20 h

Cellule Mobilité : Jean Pierre HAAK : 02 652 59 14 ou 0477 21 68 42 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02 633 41 93 (le soir) ou eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64

Cellule Plantes et semences: Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUW : 02 633 24 66

Siège social:

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : **secretariat@lasne-nature.be**
Site internet : **www.lasne-nature.be**

Comptes en banque :

POUR LES COTISATIONS **001-2326233-55** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE.

POUR TOUTES LES PUBLICATIONS de Lasne Nature **001-2693758-47** de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 80

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	S	A	U	T	E	R	E	L	L	E
2	A	C	C	U	S	A	T	E	U	R
3	L	A	C	E	T	■	O	S	S	A
4	A	B	E	R	■	V	I	A	■	B
5	M	I	L	■	F	I	L	I	A	L
6	A	T	L	A	N	T	E	■	L	I
7	N	■	O	U	■	R	■	M	U	E
8	D	E	■	B	L	I	N	I	■	R
9	R	U	F	I	A	N	■	E	T	E
10	E	T	I	N	C	E	L	L	E	S

GRILLE N° 81

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3								■		
4					■				■	
5				■						
6									■	
7		■				■			■	
8				■						
9							■	■		
10			■							

HORIZONTALEMENT
1. Petit mammifère au museau pointu. 2. Il élève des volailles. 3. Raconta – Connu. 4. Ville – Boisson alcoolisée. 5. Sera là dans trois mois – Poème guerrier. 6. Roussette ou torpille. 7. Déchiffrée – À déclarer. 8. Mère d'un fratricide –Excédée. 9. Concerne un élément du visage – Pronom. 10. Autre pronom –Se trouvent.

VERTICALEMENT
1. Comme le feuillage du charme ou du hêtre. 2. Inflammation douloureuse – Aide à la construction. 3. Passereaux de nos forêts. 4. Mesure de surface – Article contracté – Bon cœur. 5. Leva les pattes – Démonstratif autrefois. 6. Hydroxyde métallique – Tige d'une plante. 7. Européens. 8. Divinité – Président de la République de 1976 à 1986. 9. Sans végétation – Métal – Travesti. 10. Qui devient rouge.

La nature de mars à mai

Qui remarque, en février mars, les petits bourgeons verdâtres surmontés d'un petit plumet rougeâtre sur les rameaux, encore dépourvus de feuilles, du **noisetier** (*Corylus avellana*) ? Il s'agit tout simplement de la fleur femelle, dont les styles rouges attendent le pollen issu des chatons jaunâtres qui pendent sur les rameaux du même arbuste. Cette minuscule fleur fécondée donnera le fruit apprécié, tant par l'homme que par les animaux, qu'est la noisette.

La **ficaire** (*Ranunculus ficaria*) saura se faire apprécier dès le mois de février. Cette petite renoncule (5 à 25 cm) va ouvrir ses pétales jaunes, afin d'y accueillir les premier in-

sectes volants. Ses feuilles cordées sont luisantes de couleur vert foncé. La plante résiste bien à l'hiver grâce à ses petits tubercules enfouis dans l'humus d'un bois, d'un bord de haie ou encore d'une zone humide.

En mars avril, un papillon migrateur nous revient ; il s'agit du **Vulcain** (*Vanessa atalanta*). Il sera présent jusqu'en octobre. Il est ainsi nommé en référence au dieu romain du feu et de la métallurgie qui forgeait les armes divines dans les volcans du sud de l'Italie. Chacune de ses ailes étant barrée d'une bande oblique rouge, celle-ci rappelle une coulée de lave. Il pond ses œufs sur les feuilles d'ortie, sources de nourriture pour ses chenilles sombres et épineuses, portant une bande jaune de chaque côté.

Voici un retour de migration assez tardif fin avril début mai; il s'agit du **Martinet noir** (*Apus apus*) qui revient d'Afrique du Sud. Son seul but, se reproduire et repartir dès la fin août vers ses lointaines contrées d'hivernage. Il ne se pose presque jamais, restant en l'air pour chasser les insectes, dormir et s'accoupler. Il est parfois confondu avec l'hirondelle, alors qu'il est tout sombre avec une gorge pâle, est de plus grande taille que l'hirondelle, et possède des ailes en forme de lames de faux. Posé au sol il est incapable de décoller, c'est pourquoi il établira son nid en hauteur afin de pouvoir le quitter en se lançant dans un vol plané.

La **belette** (*Mustela nivalis*) est connue pour sa voracité. Le plus petit de nos carnivores est en effet un grand chasseur de mulots et de campagnols. Ce mustélidé porte dans son nom latin le qualificatif « nivalis » qui veut dire neigeux, rappelant que l'animal, au dos brun-roux en été, mue son pelage en blanc en hiver. Ne pas confondre avec l'hermine *(Mustela erminea)* dont le bout de la queue reste en tous temps noir.

En mai, nous pourrons voir les larves de libellule grimper le long des plantes aquatiques afin de se métamorphoser. Une déchirure apparaît dans la peau de la larve donnant naissance à la libellule. C'est la tête qui apparaît d'abord, suivie des pattes et des ailes. La peau vide de la larve, qui reste accrochée à son support, s'appelle l'exuvie. La larve, qui est une féroce carnivore, aura passé trois années de vie aquatique.